



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;

Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Adeline GELYS, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : BUDGET ANNEXE DU GOLF 2022 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2021 et a donné quitus au Maire pour sa gestion en 2021 ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2021 ;

VU l'avis de la commission municipale du 23 juin 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant la nécessité d'affecter le résultat 2022 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement s'élève à - 5 866,27 € et le résultat d'investissement à + 66 930,97 €, soit un résultat global excédentaire de + 61 064,70 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 28 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE),

DECIDE de reprendre les résultats de clôture 2021 en les reportant sur leurs sections respectives (fonctionnement et investissement) et les affecte au Budget supplémentaire 2022 comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2021 de + 66 930,97 € : recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté » ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021 de - 5 866,27 € : dépense au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE